



A AUCH , le 25 février 2025

LE PRÉSIDENT DU  
SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIES DU GERS

Réf JMW/SL n° 113

Objet : Le solaire, un outil économique essentiel pour des territoires vivants

Monsieur le

Alors que le premier projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie recommande de porter le rythme de développement du solaire à 7 GW/an, différentes annonces de désengagement de l'Etat et critiques s'accumulent ces dernières semaines sur l'essor de l'énergie photovoltaïque, jugée inefficace et trop coûteuse.

À rebours de ces accusations, nous, élus locaux, représentants des syndicats d'énergie, et de sociétés d'économie mixte, regroupé au sein de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies dévolue aux services publics locaux en réseau) appelons à une prise en compte globale des bénéfices économiques, sociaux et sociétaux apportés par le photovoltaïque. Au-delà d'être une source d'énergie décarbonée facilement et rapidement déployable, le solaire est un outil puissant de développement de nos territoires.

Le photovoltaïque est une technologie mature et compétitive face aux filières conventionnelles. Le segment de puissance 0 à 500 kW aujourd'hui menacé est basé sur l'installation de petites centrales en toitures ou en ombrières sur des espaces déjà artificialisés, présente de nombreux avantages. En rapprochant les sites de production et de consommation, il réduit les coûts liés au transport de l'électricité et aux infrastructures associées. Soutenu par le tarif d'achat, il offre une sécurité aux producteurs en complément des boucles d'autoconsommation individuelle et collective, leur permettant d'investir via des financements à long terme.

Les modifications annoncées et le manque de concertation des acteurs de la filière risquent de mettre à mal les projets solaires territoriaux et les modèles portés par les collectivités et les structures associées (SEM, SPL).

Rappelons que ces projets portent des modèles de transition partagés dans les territoires qui sont essentiels pour assurer les mutations sociétales. Ils constituent aussi une réponse aux obligations réglementaires de végétalisation ou de solarisation des bâtiments et des aires de stationnement notamment.

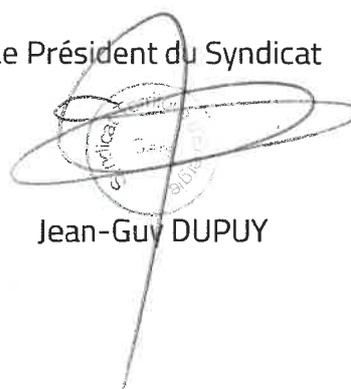
Les projets photovoltaïques, dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie, permettent aux collectivités de renforcer leur souveraineté énergétique grâce à l'autoconsommation individuelle et collective et contrats d'achat direct d'énergie renouvelable. En produisant une énergie locale, renouvelable et compétitive, le solaire photovoltaïque est un outil efficace au service de la transition écologique et énergétique. À l'heure où les fractures territoriales s'accroissent et où les budgets des communes se resserrent, les projets photovoltaïques facilitent la rénovation et la modernisation du patrimoine public et le financement d'infrastructure (ombrières, préaux d'école, infrastructures publiques de loisir...).

Les éléments communiqués intègrent notamment des niveaux de prix, de volume et de dégressivité pour le segment 100 à 500 kW avec une application rétroactive au 1er février 2025 et qui, s'ils sont avérés, seraient de nature à mettre à mal une filière économique importante. Le photovoltaïque est la filière d'énergie renouvelable électrique la plus dynamique en France avec près de 4 GW installés au cours des trois premiers trimestres 2024, pour un parc total de 23 678 MW à fin septembre 2024. Cette filière employait 25 490 emplois directs en 2023 (+ 39% en un an) pour 12 294 millions € d'activité en 2023. Ce moratoire qui ne dit pas son nom menace de mettre à mal cet écosystème économique non délocalisable.

Nous vous sollicitons pour soutenir le développement du solaire photovoltaïque en France, en tenant compte de ses multiples bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Dans l'attente de votre soutien, nous vous prions d'agréer, Monsieur le l'expression de notre haute considération.

Le Président du Syndicat



Jean-Guy DUPUY